

PV du Conseil Municipal

Lundi 12 juin 2023 – salle du conseil

à 18h30 - No 2023-04

Présidence	Isabelle HENNIQUAU, maire			
Présents	Jules BUREL – adjoint	Lucie RISSE-MICHON– adjoint	Julien FOURNIER – adjoint	
	Sven BEHRENDT	Benoît BOURGADE		Julie GEILLON
	David LOPES	Monika NETELENBOS		
	Marie-Christine SCARBOLO	Louis WALCKIERS		
Excusé(s)	Michel GAUDE (procuration à David LOPES)	Louis WALCKIERS (procuration à Jules BUREL)	Jean-Vincent PICHER (procuration à Marie-Christine SCARBOLO)	Laurence RISSE
Quorum	8			

Ordre du jour

0	Approbation du PV 2023-03 du 3 avril 2023	2
1	Urbanisme	2
1.1	Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits	2
2	Travaux	2
2.1	Point sur les travaux et projet en cours	2
3	Domaine et patrimoine	2
3.1	Distributeur de baguettes	2
4	Liberté publique	3
4.1	Mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune (<i>Délibération 2023-06-01</i>)	3
5	Finance	4
5.1	Résidence JL Giboudeaux, compte de gestion 2022 (<i>Délibération 2023-06-02</i>)	4
5.2	Résidence JL Giboudeaux, loyer à partir du 1 ^{er} juillet 2023 (<i>Délibération 2023-06-03</i>)	4
5.3	Résidence JL Giboudeaux, régularisation des charges 2022	4
6	Conseil et Commissions Communautaires	5
7	Divers.....	5
8	Agenda.....	5

Madame le Maire informe qu'un recours gracieux a été déposé sur le projet de construction de la parcelle situé derrière la mairie. Le dossier a été porté auprès de l'avocat de la commune.

0 Approbation du PV 2023-03 du 3 avril 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

1 Urbanisme

1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI ADS AGGLO DECISION
31/03/2023	DP23B0006	RHAIEM Mohamed	Extension d'une pièce à vivre	03/04/2023 FAVORABLE AU 28/04/2023
12/04/2023	PC21B0005 M01	FOURNIER Julien	Modification des ouvertures de façades	14/04/2023 FAVORABLE LE 26/05/2023
17/04/2023	DP23B0007	BLANC Marie- Joseph	Réfection de la toiture	17/04/2023 DEFAVORABLE AU 15/05/2023
20/04/2023	DP23B0008	BONNEFOY Félix	Pose d'une clôture	20/04/2023 TACITE AU 15/05/2023
10/05/2023	DP23B0009	LAUCKNER Mélanie	Rénovation fenêtre de toit + ajout d'une fenêtre de toit	11/05/2023 TACITE AU 15/05/2023
15/05/2023	DP23B0010	BEHRENDT Sven	Installation panneaux photovoltaïques	16/05/2023 TACITE AU 16/06/2023
22/05/2023	DP23B0011	ALLARD Thibault	Changement de porte	22/05/2023 TACITE AU 22/06/2023

2 Travaux

2.1 Point sur les travaux et projet en cours

Chemin de la Craz : des travaux concernant les canalisations eaux potables sont en cours. L'enrobé sera fait mercredi et jeudi. Tout sera terminé pour la course de caisse à savon et la fête du village ce samedi.

Route de Divonne, RD15 : Madame le Maire fait part de l'insatisfaction sur quelques points et notamment sur le fleurissement de l'ilot avec des plantations qui n'ont pas tenu. Un marquage est prévu du chemin des Poncettes jusqu'au rond-point, celui de la bande centrale suivra.

3 Domaine et patrimoine

3.1 Distributeur de baguettes

Madame le Maire expose qu'elle a été contactée par la boulangerie « La Segnerande » qui a émis le souhait d'installer sur notre commune un distributeur de baguettes. Après un rendez-vous avec le boulanger pour étudier la faisabilité, l'approbation et une proposition de convention devait être soumise au conseil municipal. En raison d'un changement de prestataire, pour la location du distributeur, ce point est reporté. Le boulanger recherche un prestataire et reviendra vers la commune pour proposer une nouvelle convention.

4.1 Mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune (Délibération 2023-06-01)

Madame le Maire expose que depuis plusieurs mois, la commune fait régulièrement l'objet d'actes de vandalisme et de dégradation sur les biens et équipements publics (portillon d'accès au terrain de foot synthétique détérioré, toilettes saccagés, ...)

A ces actes de malveillance s'ajoutent également des nuisances domestiques (éco points).

Ainsi, l'accroissement de ces actes d'incivilités, de détériorations et de vandalisme commis à l'encontre du patrimoine mobilier et immobilier communal nécessite aujourd'hui une réponse par la mise en place d'un système de vidéoprotection, positionné à différents endroits du domaine public exigeant une surveillance toute particulière.

Mais aussi un contrôle d'accès au stade de foot par la mise à disposition de badge à retirer en mairie contre une caution. Un système de lumière indiquera si les personnes présentes sur le terrain ont bien utilisé le badge, sans cela, elles pourront être verbalisées. Madame le Maire souhaite que ce terrain de foot puisse être utilisé par les habitants de notre commune et celle de Versonnex et en dehors des heures d'entraînements.

Madame le Maire insiste sur le rôle dissuasif d'un système de vidéo protection qui est avant tout un vrai moyen de prévention et qui dans certain cas, pour la petite délinquance, permet d'identifier des auteurs d'actes répréhensibles.

Elle propose de délibérer pour acter le principe d'installation de système de vidéo protection sur la voie publique ainsi qu'un système de contrôle d'accès au terrain de foot synthétique.

Ainsi, les périmètres concernés sont exposés en annexe. Madame le Maire précise que compte tenu des contraintes techniques, ce projet pourrait être modifié à la marge. Dans ces lieux pourront être installés des caméras permettant d'enregistrer et de stocker des images. Le dispositif de visionnage sera installé dans le complexe de l'espace Paul Bonneau dans un local sécurisé.

Enfin, l'installation d'un système de vidéo protection est conditionnée à une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et à la validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéo protection.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal,

- Approuve la mise en place d'un système d'accès au terrain de foot synthétique, et l'installation d'un système de vidéo protection
- Autorise Madame le Maire :
 - o A déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection sur les secteurs mentionnés sur le plan annexé, à la préfecture
 - o A signer tous documents et actes utiles dans la mise en place de ce système de vidéo protection.

En ce qui concerne le financement, le choix s'est porté sur de la location pour des questions de maintenance pour un montant global annuel de 5 500€.

5.1 Résidence JL Giboudeaux, compte de gestion 2022 (Délibération 2023-06-02)

Madame le Maire vous présentera, après clôture de l'exercice comptable, l'état des charges 2022 pour la résidence GIBOUDEAUX :

Charges générales : 12 835.65 €

A compter du 1er juillet 2023 les décomptes de charges des locataires seront les suivants :

Petits studios 29/151° : $\frac{12\ 835.65\ € \times 29}{151} = 2\ 465.12\ €/an$ soit 205.43 €/mois
 Grands studios 32/151° : $\frac{12\ 835.65\ € \times 32}{151} = 2\ 720.14\ €/an$ soit 226.68 €/mois

Compte tenu du résultat de l'exercice 2022, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide qu'à partir du 1er juillet 2023, les provisions mensuelles pour charges soient fixées à :

Petits studios 0.1 / 1.1 / 2.1 200 €
 Grands studios 1.2 / 2.2 220 €

5.2 Résidence JL Giboudeaux, loyer à partir du 1^{er} juillet 2023 (Délibération 2023-06-03)

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme prévu dans les conventions de location des studios de la Résidence Jean-Louis GIBOUDEAUX, le montant de la location est revu chaque année au 1er juillet en fonction de la variation de l'Indice de Révision des Loyers du 4^{ème} trimestre de l'année précédente (IRL).

Indice 4^{ème} Trim. 2022 (Dernier Indice applicable) : 137.26 (Indice précédent 4^{ème} trim 2021 : 132.62)

Petits studios (0.1/1.1/2.1) :

Par an $\frac{2\ 491.65\ € \times 137.26}{132.62} = 2\ 578.83\ €$

Par mois 214.90€ (Loyer 07/2022 : 207.64 €)

Grands studios (1.2/2.2)

Par an $2\ 639.19\ € \times 137.26 = 2\ 731.53\ €$
 132.62

Par mois 227.63 € (Loyer 07/2022 : 219.93 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal vote le montant des loyers à appliquer aux studios de la Résidence Jean-Louis GIBOUDEAUX comme indiqué par Mme le Maire, à effet au 1er juillet 2023 soit :

214.90 €/mois pour les petits studios
 227.63 €/mois pour les grands studios.

5.3 Résidence JL Giboudeaux, régularisation des charges 2022

Monsieur Jules Burel, précise que la répartition des charges doit tenir compte de la vacance d'un logement sur 5 mois. La répartition doit être affinée et propose de soumettre la répartition lors du prochain conseil.

Mme Scarbolo demande si la salle située au rez-de-chaussée de la Résidence ne pourrait pas être exploitée (par exemple mise à disposition des locataires qui ont des petits appartements). Mme Le Maire préconise dans un premier de faire un état des lieux (des choses sont entreposées) et une analyse des besoins afin de lui donner une finalité.

6 Conseil et Commissions Communautaires

Madame le Maire fait part de l'engagement du Président à consulter les maires des 27 communes à mi-mandat sur le renouvellement de la confiance accordé en sa présidence et au Bureau exécutif. Lors de la Conférence Intercommunale des maires, 23 maires ont réaffirmé leur confiance.
Madame le Maire fait lecture du courrier envoyé en remerciements de ce soutien.

7 Divers

Commission scolaire : A ce jour, il y a 122 élèves inscrits pour la prochaine rentrée. La carte scolaire a été révisée par l'inspection académique, ainsi les enfants de Grilly seront scolarisés à Sauverny. Ce redécoupage a conduit la commission à refuser des dérogations d'enfants de Versonnex.
Trois nouveaux enseignants vont intégrer l'école Jacques Janier à la rentrée de septembre 2023 pour les classes de PS/MS, MS/GS et CP/CE1. La décharge de Jean Michel et le complément des enseignants à temps partiel ne sera communiqué qu'au mois de juillet.
Le sondage fait auprès des parents sur l'éventuelle mise en place d'un centre de loisirs n'a obtenu que 44% de retour. Compte tenu de la faible demande, ce projet est suspendu.

8 Agenda

17 juin : se déroulera la courses des caisses folles suivi de la fête du village. Les caisses à savon seront exposées près du lavoir route de la mairie, une demi-heure avant le départ qui devrait avoir lieu à 13h30. Une buvette vous accueillera dès 12h30 chemin de la Craz avec une petite restauration. Une tombola est organisée (avec plus de 600€ de lots), le tirage est prévu à 22h00, il faudra être présent pour retirer son lot.

Feu de la St Jean

A ce jour une centaine de pré vente

Apéro offert par la mairie

19 juin : le conseil d'école se tiendra à 18h30

22 juin : Spectacle de l'école sur le thème de l'environnement avec le professeur de chants

29 juin : le festival Tôt ou T'arts sera présent Place de l'Europe dans le quartier des Genévriers pour 2 spectacles tout public de 45 minutes. L'accueil et les animations sont organisés conjointement avec Versonnex. Ce festival des arts de la rue est gratuit avec un objectif, celui de rendre accessible la culture au plus grand nombre. Il parcourt d'ailleurs plusieurs communes depuis le 4 juin.

Vendredi 30 juin (ou 4 juillet selon la météo) : les Olympiades des élèves de l'école Jacques Janier

14 juillet : les communes de Versonnex et Sauverny organisent le traditionnel Banquet Républicain

27 août : tournoi de pétanque des pompiers.

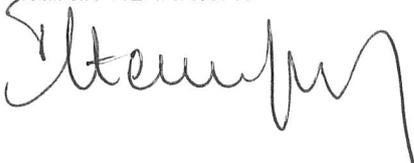
13 septembre : voyage des aînés

22 septembre : "La nuit est belle"

18 novembre : bal des pompiers

Séance levée à 19h18 prochain conseil municipal le lundi 03 juillet 2023 à 18h30.

Le Maire
Isabelle HENNIQUAU



Le Secrétaire de séance
Lucie RISSE-MICHON

